



**BAREME DES HONORAIRES GERANCE LOCATIVE
AU 1ER JANVIER 2017
IMMO DE FRANCE COTE D'AZUR TOULON**

HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

A LA CHARGE DU MANDANT :

	H.T.	T.T.C.
- Honoraires de gérance suivant mandat	7.00%	8.40%
- Assurances loyers impayés, détériorations immo	2.16%	2.60%
- Frais fixes de gestion mensuels/lot	7.08€	8.50€
- Déclaration des revenus fonciers		
- Etat préparatoire par lot	50.00€	60.00€
- Etat préparatoire par lot supplémentaire	9.17€	11.00€
- Etablissement de la déclaration		vacation
-Vacation horaire (1 heure /heures ouvrables du lundi au vendredi de 9hà12h-14hà18h)		
Collaborateur	59.17€	71.00€
- Direction/Responsable	84.17 €	101.00€
-Vacation horaire (1 heure/ hors heures ouvrables)		
Collaborateur	75.83€	91.00€
Direction/responsable	109.17€	131.00€
Honoraires fin de gérance	150.83€	181.00€
- Forfait par immeuble supplémentaire	25.83€	31.00€

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

-Duplicata bail+diagnostics	21.67€	26.00€
-Frais photocopie (la page)	0.42€	0.50€

HONORAIRES EXCEPTIONNELS DE GERANCE :

A LA CHARGE DU MANDANT

-Constitution Dossier Diagnostics Obligatoires	25.83 €	31.00€
- Réalisation d'un dossier subvention A.N.A.H.		vacation
- Suivi du dossier		vacation
- Gestion des gros travaux et travaux exceptionnels		vacation

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

	H.T.	T.T.C.
- Locations maisons et appartements :	ZONES TRES TENDUES :	
	surface du logement x 10.0€ soit	12.00€
	ZONES TENDUES :	
	surface du logement x 8.33 soit	10.00€
	HORS ZONES TENDUES ET TRES TENDUES :	
	Surface du logement x6.63€ soit	8.00€
- Locations Garages (forfait)	83,34 €.	100,00€

Les honoraires sus-cités sont pour : la visite, la constitution dossier candidat, et la rédaction actes d'habitation.

- forfait commercial location	125.00€ soit	150.00€
(pré visite, constitution dossier commercialisation, pub web, affichage vitrine, edl sortie)		
- Etablissement état des lieux	surface habitable x 2.50€ soit	3.00€
-frais de rédaction actes habitation (sans visite)	108.33 €	130.00€
- Rédaction des actes commerciaux	316.66 €	380,00€
- Renouvellement des baux (sauf Comm et Prof)	83.34 €	100,00€
- Avenant à bail habitation ou autres	55.00 € HT	66,00€.

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

	H.T.	T.T.C.
- Locations maisons et appartements :	ZONES TRES TENDUES :	
	surface du logement x 10.00€ soit	12.00€
	ZONES TENDUES :	
	surface du logement x 8.33€ soit	10.00€
	HORS ZONES TENDUES ET TRES TENDUES :	
	Surface du logement x6.63€ soit	8.00€
- Locations Garages (forfait)	83,34 €	100,00 €
- Locations locaux Commerciaux	12,50 %	15 %
-Locations locaux professionnels	12,50 %	15 %

Les honoraires sus-cités sont pour : la visite, la constitution du dossier et la rédaction des actes d'habitation.

- Etablissement état des lieux	surface habitable x 2.5€ T.T.C soit	3.00€
- Frais de rédaction d'actes habitation (sans visite)	108.33€	130.00€
- Rédaction des actes commerciaux	316.66 € H.T	380.00€
- Renouvellement des baux (sauf Comm et Prof)	83.34 € H.T	100,00€.
- Avenant à bail habitation ou autres	55.00 € HT	66.00€.